



CSAL-FS du 07/04/2026

Compte-rendu

Direction : M. Pessarossi, M Bares, Mme Nolibois, M Ickiewicz
Acteurs de prévention: Mme Calicharane (assistante de prévention),
M Durantin (ISST), Mme Amiel (coordinatrice prévention en visio), Mme
Agostini (assistante sociale)
QS : CGT : Fabrice Coucuron, Expert Baptiste Bernardi (SDIF), Solidaires
: 5 présents, FO : 3 présents.

La séance ne commence pas très bien avec la direction qui essaie d'empêcher les experts (notamment le notre sur le SDIF) de rentrer et rester même pour l'ouverture du comité. **Or la direction locale a tort sur deux points.** Premièrement, elle doit constater la présence des experts demandés par les syndicats avant leur présence obligatoire sur le point d'expertise. Deuxièmement, il est préconisé une tolérance pour qu'ils restent pendant d'autres points du comité même s'ils n'auront le droit d'intervenir que sur leur point d'expertise. C'est ce que font des départements y compris par charte locale ...

1- Budget de formation spécialisée (pour avis)

Sur les documents fournis il est écrit que le **budget santé et sécurité au travail** n'a pas encore été notifié à notre département ! Mais Mme Amiel nous le donne en direct. Ce que nous comprenons **c'est qu'avec 51 000 euros, il y a une baisse d'environ 6 % et 3000 euros**, ce qui ne correspond pas du tout au prorata du nombre d'agents sur lequel le budget est censé se baser. Il semblerait que même la somme allouée par agent (qui était de 100 euros par agent) ait été revue à la baisse car nous n'avons pas eu 30 suppressions d'agents ($30 \times 100 = 3000$) depuis 2025 ..! Mais il faut bien financer les budgets de l'armée et les manoeuvres de guerre au Venezuela, au Proche et Moyen Orient ou en Océan Pacifique ... En outre, l'idée même de baisse de budget en fonction des agents est un non sens quantitatif : ce n'est pas, par exemple, parce qu'il y a la suppression d'emploi de plusieurs agents que ça diminue automatiquement le besoin en nombre de sessions de stages proposés pour la santé et la sécurité au travail ...

Concernant les formations, voici ce qui a été voté en comité. Certaines formations seront présentées en plusieurs sessions, la formation éco-conduite est sans devis actuellement (nouveau fournisseur) et les formations "Gérer son stress" et "Lâcher prise" seront fournies par un nouveau prestataire (soi disant plébiscité dans la DDFIP 66).

Dépense	Fournisseur	Montant
Prévention incendie	FORSIPS	3 800,00 €
Secourisme PSC1	ACIM (marché)	2 250,00 €
Secourisme recyclage	ACIM (marché)	
Risques canins	Arda	500,00 €
Risques routiers	City pro	1 500,00 €
Eco-conduite – voiture électrique	École de conduite Saint Jean	
Habilitation électrique	Dekra	2 784,00 €
Travail sur écran (gestes et postures)	Goalmap	2 880,00 €
Gérer son stress	Winner	5 700,00 €
Lâcher prise	Winner	2 850,00 €
Prévenir les risques liés à la sédentarité au travail	Mon entreprise bouge	2 400,00 €
Sensibilisation à l'impact du son	Statara	1 200,00 €
Sous-total formations		25 864,00 €

Concernant les dépenses en travaux, la modification du sens d'ouverture des portes de toilettes à Narbonne au niveau 1 fait apparaître un coût devis très important (12 980 euros) pour un gain faible. Au regard des travaux à réaliser et de leur coût, il est engagé une réflexion plus globale sur la restructuration de deux blocs sanitaires (soit 4 WC) en deux blocs conformes PMR, ce qui permettrait d'apporter une amélioration fonctionnelle et réglementaire plus significative. Cependant la CGT a demandé si cela allait amener à une diminution du nombre de toilettes par agents et quel serait à l'issue le ratio toilettes/agents. L'ISST précise que le ratio serait de 2 toilettes pour 20 femmes et de 1 WC plus 1 urinoir pour 20 hommes et d'un lavabo pour 10 agent-e-s. L'ISST attire donc l'attention sur la diminution ou suppression des urinoirs dont la présence est plus

rentable en terme de places pour la taille des espaces dédiés aux WC...

Enfin nous avons demandé à nouveau la budgétisation de l'entretien des défibrillateurs, et de l'aménagement de la petite cour intérieure du centre de contact.

2- Présentation du plan d'actions d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires (pour info)

La direction présente un plan d'actions avec des formations des agents et chefs de service (CDS) sur la santé mentale, sur le duerp, sur le dialogue social en matière de RPS (risques psychosociaux), sur l'analyse du tableau de veille sociale et des visites de service par la direction ou les acteurs de prévention.

Améliorer la santé au travail, ce n'est pas accompagner la dégradation : c'est transformer les politiques managériales qui fragilisent les agents et les services publics.

Nous rappelons que l'employeur public est tenu à une obligation de résultat en matière de santé et sécurité au travail. Les politiques de prévention ne peuvent se limiter à une obligation de moyens ou à des dispositifs déclaratifs. Toute dégradation des conditions de travail engage la responsabilité de l'employeur public. Récemment la 2ème chambre du tribunal administratif de Toulouse a **jugé en appel que le suicide d'un collègue même sans acte sur le lieu de travail ou courrier impliquant la ddfip11 par le suicidé, était imputable au service de la DDFIP. 2025 a été une année record de suicide à la DGFIP** et nous avons déjà ouvert le compteur funèbre en 2026 ...

Une action réelle sur l'organisation du travail devrait être menée, et pas seulement sur l'adaptation des agents.

La dégradation des missions de service public et la perte d'utilité sociale du travail constituent des facteurs majeurs d'atteinte à la santé des agent-es.

Les situations de travail empêché, caractérisées par l'impossibilité de réaliser un travail de qualité au regard des finalités du service public, constituent un facteur majeur de dégradation de la santé.

Cette exigence implique la reconnaissance d'un véritable pouvoir d'intervention des collectifs de travail sur les choix organisationnels qui impactent directement leurs conditions d'exercice. La reconstruction des collectifs de travail constitue un facteur déterminant de protection de la santé mentale et de qualité du service rendu.

Les risques psychosociaux ne relèvent pas de la fragilité individuelle des agent-es mais de choix organisationnels qui doivent être explicitement interrogés et transformés.

Or les propositions d'actions de la DDFIP 11 sont surtout des informations descendantes ou des actions individuelles ou comprimées dans le carcan administratif et de subordination hiérarchique.

Il est noté localement "former les CDS au Duerp". Nous demandons s'il est normal que des CDS imposent aux agents de ne faire remonter que 5 risques pour le Duerp !! La réponse illustre toute la machine à broyer de l'administration de type bourgeoise (c'est à dire où les personnels sont privés du pouvoir ou de direction). D'une préconisation par l'ISST à 5 environ si ce sont de petits services et de ne pas indiquer des irritants ou sujets individuels, les CDS ont traduit en bout de chaîne par l'interdiction d'en mettre plus de 5 avant même la réunion Duerp en présentiel (obligatoire tous les deux ans) de tout le service. Imaginons le ressenti d'agents à qui on dit et on écrit par mail "non toi tu n'as droit qu'à 5 risques", désastreux, d'autant plus dans un service comme le CDC où les problèmes de management et d'organisation n'arrêtent pas d'être signalés depuis plus de deux ans. Certes l'exercice est en bout de chaîne entre les mains du CDS qui choisit la cotation du risque ou les lignes à conserver.

Sur les formations, la CGT demande comment faire quand le délai d'une formation est passée et de faire un point sur **tous les sites de formation dont le nombre ne facilite pas la clarté et l'utilisation...**

Passé un délai, la ddip 11 répond qu'il faut se réinscrire sur Semafor. Semafor est pour les formations DGFIP, IGPDE pour les Finances, Mentor pour les interministérielles ... mais encore faut-il savoir identifier une formation avant d'aller sur le bon site ...

Dans l'action "échanger" est évoqué le risque suicidaire. Nous en profitons pour faire le lien avec le CDC que la CGT évoque à chaque comité local afin d'y améliorer et revoir les pratiques managériales et d'organisation. La direction nous affublait de "les agents sur place ne nous disent pas ça", "je ne suis pas au courant", "on ne m'en a jamais parlé" ... (alors que la CGT a du accompagner un-e collègue en direction sur un des cas discriminés...ils étaient donc bien au courant ...). **Plusieurs fiches de signalement (FS) ont depuis bien été rédigées au CDC et le management toxique provoque aussi des remontées sur d'autres sites du département.** La direction nous dit qu'on verra les FS au moment de l'examen des registres ... **La CGT et Solidaires insistent pour savoir ce que compte faire la direction pour le CDC.** "Vous me dites ça mais c'est peut-être erroné", "J'ai besoin d'y voir clair", "y'a des remontées, j'en ai d'autres". Les faits montrent que la direction a peur de ses agents et ne veut pas tenir compte ni même de leurs avis (même pour les agents d'accueil au sujet des travaux immobiliers concernant l'accueil où ils travaillent ...!), ni même de leurs témoignages ou de ceux de leurs représentants syndicaux ... Sans trahir le suspens de ce compte-rendu, **en fin de séance la direction dira ...que nous n'avons pas le temps d'examiner le registre (dont les Fiches de signalement), que ce point et celui des "Questions diverses" est reporté SINE DIE!!!**

S'agissant de la médecine de prévention très mise à mal, la coordonatrice remplaçante continue après le 01/04 bien que le retour du médecin soit attendu pour la même période.

3- Point sur les actions engagées en faveur du SDIF de l'Aude (pour info)

Concernant la restructuration de l'accueil, M. BARES a eu l'occasion d'indiquer que c'était comme ça ailleurs et qu'il n'y avait pas de raison que ce soit différent ici [Précision apportée par l'auditrice ultérieurement : il y a lieu de nous comparer avec des départements similaires, de catégorie 3]. **Ce qui surprend, en l'espèce, c'est que le service a dû faire face à une augmentation de 125 % du volume de rendez-vous, tout en précisant que le temps d'analyse par dossier a été réduit de 33 %.** **Le S.D.I.F. de l'Aude est pourtant un service sous-dimensionné dès l'origine** dont les missions ne cessent de croître. En effet, lors de sa mise en place en 2021, il était prévu une fourchette comprise entre 12 et 18 agents. Finalement, c'est un choix à minima qui a été opéré par la Direction de l'époque en ne retenant que 13 agents. Un tel choix a également été réalisé parce que le SDIF ne devait pas exercer un accueil autre que celui du dispositif "APRDV" ce qui n'est plus le cas ... Précisions toutefois que, depuis le transfert des Taxes Urbanisme (TU), par la suite, trois autres postes auraient été intégrés au TAGERFiP. Bien évidemment, ce ne sont pas des anciens de la D.D.T.M. qui sont arrivés mais des personnes novices, sorties d'école, n'ayant aucune expérience en ce qui concerne les TU ou le foncier.

Concernant les TU, la Direction a reconnu, dans un premier temps, être consciente des difficultés engendrées par le transfert de cette nouvelle tâche. Néanmoins, M. BARRES a immédiatement tenu à modérer son propos en indiquant que, pour nous, cette mission était assez transparente pour le moment (liquidation auto. et abs. de possibilité de traiter les contentieux). **Cette réponse intervient, bien-sûr, en méconnaissance totale de nos missions.** Le calcul est effectivement automatique, à condition que les usagers réalisent le parcours déclaratif en ligne (ce qui est loin d'être le cas). Néanmoins, des anomalies existent et il faut les traiter. Par ex., dans le cadre de l'obtention d'un permis de construire (PC), si la surface déclarée est inférieure à 40 m², le dossier bascule en anomalie et il faut qu'un agent examine la situation de plus près. Or, de nombreux cas de figure nécessitent un PC pour des constructions de faibles dimensions, en raison d'autres critères. Concernant les contentieux (cx), on attend de voir. D'ici à la fin du mois, on devrait pouvoir traiter les cx. d'évaluation (déclarations erronées). Néanmoins, rien n'est moins sûr. Concernant les contentieux d'attribution (demandeur de l'autorisation d'urbanisme différent du propriétaire de la parcelle), là, on ne peut tjrs rien faire. Pas d'amélioration prévue avant l'année prochaine, soit 2027, ce qui pose la question de certains dossiers pour lesquels un risque de prescription existe en fin d'année 2026. Tout ceci est hors du temps. Nous avons récupéré la mission il y a bientôt près de 4 ans et tjrs pas la possibilité de mettre les mains dans le cambouis. Nous sommes obligés de bidouiller des solutions qui consistent notamment à suspendre le

recouvrement, tout simplement, en attendant des jours meilleurs et sans pouvoir donner une perspective aux usagers...

Au niveau national ce serait officiellement **au moins 1,5 milliard de TU** qui manqueraient sur 2 ans aux départements qui ont donc déjà licenciés plus de 10% des salariés des CAUE (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et Environnement) financés par cette **taxe**. La DDFIP n'a pas de chiffre à nous donner pour l'Aude et semble découvrir le problème ...

Encore pire, une réunion PELH (locaux à usage d'habitation) a été organisée entre collègues de Narbonne et Carcassonne mardi 14/04/2026. A cette occasion, MM. Pessarossi et el Maghouti, ainsi que l'auditrice, étaient présents. **Les collègues sont entrés dans cette réunion avec moins de missions que quand ils en sont ressortis ! Il s'agit par exemple de la fiabilisation des éléments de confort à la demande des collectivités.** M. Pessarossi a tenté de modérer son propos en indiquant qu'il fallait obligatoirement qu'une convention soit passée entre la commune et la Direction pour que les opérations de mise à jour aient lieu. Une nuance a immédiatement été apportée par M. El Maghouti qui a parlé d'un simple courrier. Ce n'est clairement pas le même formalisme ! Nouvelle tentative de rassurer de la part du Directeur : aucune commune ne serait intéressée à l'heure actuelle. **Faux, un collègue présent à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) de Carca. a indiqué que la ville-préfecture de l'Aude (2ème, en terme de population) était intéressée.** Si des accords sont noués, les usagers recevraient une notification au début du mois de novembre 2026, en pleine campagne des avis. Dans l'Aude, plus de 42 % des locaux à usage d'habitation ciblés présentent au moins un élément de confort absent. Il peut s'agir de l'eau, de l'électricité, du chauffage surtout, et du nombre d'équipements : W-C., douche, baignoire ainsi que lavabo.

Concernant l'accueil sans rendez-vous, en sus des collègues du Service Relations Usagers (S.R.U.), concernant le foncier, les demandes (contentieuses notamment), le Livre des Procédures Fiscales impose un formalisme particulier : une réclamation écrite en bonne et due forme, qui peut être adressée par les autres canaux à disposition des usagers, à savoir courrier, e-contact, e-mail ou dépôt à l'accueil. Les dossiers ne peuvent pas, pour la plupart, être traités en instantané. Il faut que l'agent en charge de l'instruction se pose afin de prendre du recul et réfléchir, au calme. Ce qui inquiète le SDIF là-dedans, c'est que + d'accueil = moins de gestion et - de gestion = plus d'accueil. Le serpent se mord la queue. C'est un cercle vicieux en l'absence d'emploi à la hauteur des besoins.

Rajoutons que les modules SURF (dont on peut évaluer les capacités à 10% de l'application Lascot qu'il a remplacée) et TU de Gestloc ne fonctionnent pas, que de 10 géomètres, on est passé à 6, que les missions de voiries sous estimées ne sont plus assurées correctement etc etc. **Au vu de la situation du SDIF aujourd'hui, nous constatons que la visite de service du 17 juin 2025 n'a pas améliorée la situation...**

4- Examen des registres depuis le dernier CSAL-FS (pour info)

Soi-disant pas le temps !

5- Questions Diverses (QD)

Soit-disant pas le temps !

La CGT demande si on peut continuer l'après-midi. Le directeur répond qu'il est absent. Nous précisons qu'un autre directeur peut le remplacer. Le directeur répond pour eux qu'ils ne sont pas disponibles non plus ... La CGT demande qu'une nouvelle date soit vite proposée sans attendre celle de juin ! Fin 13h15.

Pour le CSAL-FS, Fabrice et Baptiste.

Notre courriel : cgt.ddfip11@dgifp.finances.gouv.fr

